



## Démission CDI puis CDD sucroît activité : droit au chômage ?

Par **MINHHOANG**, le **09/02/2016** à **00:27**

Bonjour ,

J'étais cuisinière depuis 2 ans et demi en CDI , j'ai démissionné il y a 3 mois et en cherchant le travail , j'ai trouvé un travail CDD à un restaurant mais c'est celui du sucroît activité , je ne peux que travailler 11 heures et avoir perçu un salaire brut de 115 euros par mois , j'aimerais connaître si je peux toucher les allocations chômage après les 4 mois de carences du à ma démission sache que je suis toujours à la recherche d'un emploi ? Merci d'avance pour votre aide .